

Information pour futurs Membres

1. Conditions pour être Membre

Pour devenir Membre, les organisations doivent remplir les critères suivants :

- Être une organisation non-gouvernementale
- Travailler avec des sans-abri et/ou sur la problématique du sans-abrisme
- Être basée dans un pays au sein de la zone géographique de la FEANTSA (27 États membres de l'UE + Royaume-Uni + Suisse, Islande, Norvège, Lichtenstein)

La gouvernance de la FEANTSA est réservée exclusivement aux Membres, ce qui implique que ce sont les seules organisations représentées à l'Assemblée générale, au Conseil d'administration et au Comité exécutif, et éligibles pour les fonctions statutaires, comme celle de Président.

La cotisation annuelle pour les Membres est de 1.500 euros.

2. Droits et avantages en tant que Membre

Les Membres participent à la gouvernance de la FEANTSA. Cela signifie qu'ils peuvent assister à l'AG (Assemblée générale) et être représentés au CA (Conseil d'administration), duquel et par lequel est nommé le CE (Comité exécutif).

Les Membres peuvent demander un remboursement des frais de voyage et d'hébergement pour un participant à l'AG. L'AG se déroule généralement la veille de la conférence politique.

La FEANTSA **consacre un pourcentage important de son budget à la couverture des frais de la participation à différentes activités spécifiques** comme les réunions des groupes thématiques. Ceci est organisé en fonction des objectifs de l'activité en question.

Les Membres ont **accès à la section réservée aux membres du site web de la FEANTSA**, où ils pourront consulter les documents officiels de la FEANTSA (comme les Statuts), suivre le fonctionnement interne de l'organisation ou trouver des informations sur des contacts à des fins de lobbying.

Le programme de travail de la FEANTSA est financé chaque année par l'UE. La structure du programme de travail se présente comme suit :

- Échanges transnationaux (conférences, groupes thématiques, etc.) ;
- Lobbying (niveau européen et national) ;
- Recherche (via l'Observatoire européen sur le sans-abrisme – voir site web) ;
- Communications (Bulletin d'information, Flash, site web, etc.).

L'ensemble de nos membres est invité à **participer à notre programme de travail**. Cela peut se faire de plusieurs façons :

- **Bénéficier d'une exposition internationale** en envoyant des articles pour notre bulletin d'information thématique ou notre Flash ;
- **Participer aux événements ;**
- Participer au **travail des groupes thématiques**

Les groupes thématiques de la FEANTSA sont des groupes informels d'experts et

professionnels sur des thématiques spécifiques. Ils échangent à distance, et organisent régulièrement des événements. Chaque groupe est coordonné par un membre de l'équipe politique. Les thèmes couverts sont :

Logement
Emploi
Santé
Droits au
logement
Jeunesse
Sans-abrisme parmi les femmes
Migration
Participation

Si vous souhaitez rejoindre un groupe thématique, veuillez contacter votre membre du CA et le chargé de mission concerné. Veuillez noter que les candidats doivent être approuvés par les membres du CA.

- Être **impliqué dans des projets européens** ;
- **Faire du lobbying** sur différentes politiques et différents programmes de l'UE ;
- Participer aux **publications** de la FEANTSA ;
- **Participer aux plateformes thématiques de la FEANTSA** : Housing First Europe Hub, Housing Solutions Platform, Housing Rights Watch ;
- Bénéficier des **études universitaires et scientifiques sur la problématique du sans-abrisme**, via les recherches de l'Observatoire européen sur le sans-abrisme ;
- Et bien plus encore

3. Devoirs

Les Membres sont invités à **participer à la gouvernance de la FEANTSA**.

Les Membres doivent respecter la **Déclaration de valeurs de la FEANTSA**.

Les Membres sont invités à **contribuer au programme de travail** comme indiqué plus haut.

Les Membres **doivent payer une cotisation**.

Si vous souhaitez adhérer à la FEANTSA, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://www.feantsa.org/en/membership/apply-for-membership-online-form>